

Fiche 18 – Incompatibilité avec la charte du PNR

Les observations du public :

Deux catégories d'observations sur ce thème :

- Ceux qui font référence à la charte du PNR pour dénoncer le projet de carrière non conforme à cette charte
- Ceux qui, ne connaissant pas l'avis rendu par le PNR, ne comprenaient pas et dénonçaient la position du PNR, supposé alors soutenir le projet de carrière,

Ceux qui appuient leur opposition sur la charte du PNR

Projet incompatible avec les objectifs du Parc Naturel Régional : pourquoi pas une perte de label sur notre zone avec toutes les conséquences induites ? ;

Quels sont les avis du PNR (et de l'Europe) sur cette réouverture ? Le PNR existera bien entendu, mais notre département ne risque-t-il pas de perdre le label Natura 2000 (et donc les subventions qui vont avec) ? Ne serait-il pas judicieux d'interroger le PNR et l'Europe avant toute décision ?

Pourquoi faire de ce site un point noir au cœur du PNR ? (*Ndlr : cette question revient à plusieurs reprises*)

Un avis favorable serait contraire à la prédominance de la charte du PNR sur le SDC09 (cf. décision du Conseil d'Etat n° 366007) ;

L'installation d'une carrière sur ces zones (Natura 2000, Znieff, **PNR**) doit présenter **des raisons impératives d'intérêt public majeur** d'ordre social ou économique, ce qui n'est pas le cas ;

Concernant le périmètre du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (PNRPA), la Charte du PNRPA met, entre autres, l'accent sur la qualité paysagère et la pérennisation des points de vue remarquables.

Comment peut-on se satisfaire d'un reboisement pour « cacher » le point noir ; il n'est nullement fait mention de la durée d'attente avant que le reboisement permette la compensation du préjudice visuel.

L'argument sur le fait que le calcaire issu de la carrière servira à la réhabilitation d'ouvrages remarquables du périmètre ne suffit pas en soi à justifier l'envergure du projet.

Le fait de prendre en exemple l'attractivité touristique des carrières de Luzenac prête à sourire quand il s'agit d'argument sur le fait que la carrière de Bedeilhac puisse soutenir, voire développer l'offre d'hébergement touristique ou de restauration : aucune habitation ou activité économique en périphérie du site d'extraction du talc, système de transport des matériaux extraits par voie aérienne et non par camion...

Le pétitionnaire, par la voie de l'étude d'impact, estime que l'article 8,4 de la Charte du parc, relatif à la poursuite du développement des activités de pleine nature, n'est pas concerné : **bien au contraire**, à l'inverse d'une action en faveur de l'offre, la mise en service de la carrière ira à l'encontre de cet objectif notamment au niveau de l'escalade en impactant de manière irrémédiable le site proche du Calamès, qui constitue un des « spots » les plus importants en matière d'activité accessible au grand public, reconnu unanimement par les pratiquants locaux, touristes ou excursionnistes, voire étrangers, qui eux aussi génère des retombées économiques non négligeables pour les acteurs locaux.

Rappelons que nous sommes au sein même du **Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises** et que dans sa charte une telle carrière n'a pas sa place pour « maintenir un environnement de qualité », « valoriser l'exception de nos paysages », « préserver notre biodiversité », « promouvoir nos territoires », « mettre en valeur le caractère de nos sites », « développer un tourisme au service du territoire » et enfin, « favoriser les activités de pleine nature non motorisées ». Le PNR a pour objet de « développer l'activité économique et l'emploi » et « de pérenniser les activités agricoles et agroalimentaires »

Les décideurs connaissent-ils cette charte ?

En contradiction avec les articles 7.1 (Maintenir des paysages vivants et identitaires), 7.2 (Préserver le patrimoine naturel), 7.4, et 8.4 de la charte du Parc Naturel Régional ;

Si on autorisait cette ouverture, on en arriverait à une situation où on ne pourrait pas installer des panneaux solaires sur sa maison à cause de la proximité d'un monument historique, mais on pourrait impunément défigurer entièrement une montagne à proximité d'une grotte préhistorique classée ! Non-sens...

L'impact paysager : De par sa situation géographique centrale dans la vallée, la carrière sera un point noir paysager majeur. A ce propos, le PNR va devoir se prononcer sur ce projet de carrière dans le cadre de l'enquête publique. Il est évident, pour nous, que sa décision sera conforme aux objectifs de sa charte, qui précise (article 7-1-5) que le PNR a pour vocation, entre autres, *"de prévenir les risques d'atteintes paysagères et de réparer les dégradations"*.

Nous sommes inquiets pour notre label "Parc Naturel Régional" ;

Comment peut-on vouloir éviter la création de points noirs paysagers et, dans le même temps, autoriser, dans la même zone, l'éventration d'une montagne entière en covisibilité avec les points de vue remarquables du parc ;

Estèbe Stéphane ; Diemert Pascale ; Parrouffe Michel ; Maître Thierry ; Fuentes Marc ; Tiberghien Joël ; Vesley Tom et Christine ; Lhez Christophe ; Rouzoul Nadine ; Robert Nicole ; Mr et Mme Demeaux ; Porato Dominique ; Alfert François ; Merigot Alexandra ; Vissac Philippe ; Lhez Christophe ; Sedo Jean ; Saves Mélanie ; Brison Anne ; Baubil Arnaud ; Robinson Sarah ; Roland Anne-Marie ; Mr et Mme Martinet et leurs enfants ; Glorianza Pâquerette ; Bertos Antoinette et Michel ; Teychenne Georges ; Benke Chris et Shelley ; Olivier Véronique et L'Hermite Paul ; Lopez Georges ; Zaccaroto Sylvie ; Hague Kelly ; Riudavetz Pierre ; Chirat Monique ; Trespeuch Maud ; Sedo Martine ; Boniface Sylvie ; Gadroy Sylvie ; Mr et Mme Blazy Christophe ; Chenot Christine ; Morcrette Patrick ; Dubouloz Jean-Luc ; Hurand Antoine ; Piquemal Mathieu ; Bonnefont Nadège ; Brulhart Michael ; Caralp-Amilhat Françoise ; Coustié Arno ; Courcelles Sophie ; Geraud Eric ; Perrot Jean-Yves ; Sarrallier Clotilde ; Ginestet Christian ; Cocq Colette ; Brunet Françoise ; Murphy Stephen et Dobosova Bibiana ; Boumier Christiane et Michel ; Vissac Françoise ; Riudavetz Isabelle ; Truchi Frédéric ; Brison Anne ; Frayssinet Guy ; Chourreu Pierre ; Vaquier Karine et Jean-François ; Rouch Florence, EELV Ariège ; Defaut Loïc ; Montesinos Jean-Pierre ; Chauvet Claude ; Larive Michel ; Chatain Andrée ; Deffarge Franck ; Degoy Madeleine ; Aribert Milène ; Weydert Eric ; Mourareau Franck ; Guinard Sylvie ; Navarro José ; Mr et Mme Warcollier ; Rouzoul Jean-Bernard ; Loubet Anne-Marie ; Mourareau Franck ; Leman Pierre et Stéphanie ; Maroger Nathalie ; Cumins Stephen et Anna-Marie ; Gay Gauthier ; Andrieux Chrystèle ; Lopez Isabelle ; Ripoll Isabelle ; Dequivre Sylvie ; Lovera Serge ; Chaudier Yvan ; Chaudier Valérie ; Illisible (le 08.11) ; Cortés Florence ; Lopez Georges ; Jasseume Philippe ; Mme Allenson ; Mr Galy ; Mr et Mme Bertos ; Dorca Michel ; Lopez Isabelle ; Pocchiolo Jean ; Gilbert Andrew et Laura ; Chazelas Catherine ;

Ceux qui pensaient que le PNR soutenait le projet de carrière :

On est dans un PNR dont la direction a cédé aussi aux pressions et ne s'oppose pas au projet ;
A contre-pied de la promotion de la qualité du territoire, le PNR, le conseil général, la communauté de communes du Pays de Tarascon cautionnent ce projet insensé de carrière ;

Le PNR ne sert à rien ?

Je ne comprends pas non plus, l'attitude plus qu'attentiste, pour ne pas dire complètement partisane pour un tel projet, de l'ensemble des responsables du Parc Régional, qui sont capables d'intervenir sur le choix des tuiles pour une rénovation de toiture, sur la réglementation des affichages sur la voie publique, ou les incitations à la Marque Parc, mais qui sont désespérément silencieux sur ce projet sans aucune information sur leur périodique ni dans leur communications !!!!!

Et le Parc Naturel Régional, on croyait qu'avec son existence on était protégé de tout envahisseur. Mais le pire s'est produit. Ouverture d'une grande carrière à ciel ouvert. Le Calamès détruit. Par contre nous, simples citoyens, nous devons nous soumettre à certaines obligations pour ne pas défigurer le paysage. Et là, tout est permis ;

J'ai choisi de m'installer dans cette vallée parce qu'elle est au cœur du PNR et je pensais que de tels développements seraient impossibles. Il est incroyable que des règles de construction du plan d'urbanisme empêchent de convertir une grange en maison, alors qu'une entreprise dont le siège se trouve à plusieurs dizaines de kilomètres peut détruire tout une montagne ;

Le PNR à quoi sert-il réellement ? .

J'imaginai que le label résultant de la classification PNR serait une sécurité et une garantie pour protéger la nature ! ;

Pourquoi le PNR a-t-il le pouvoir d'intervenir pour un "velux mal placé" des "tuiles de la mauvaise couleur" des "volets d'une matière interdite" chez des petits particuliers, et ne peut intervenir pour le saccage de la montagne surmontée d'un château historique ? Y aurait-il deux poids deux mesures suivant l'importance financière du demandeur ?

Tous les PNR, Natura 2000, ZNIEFF, autrefois une chance et une alternative pour l'avenir de cette vallée deviennent caduques et sans effet sous la pression industrielle ;

A quoi sert-il de dépenser l'argent public (inventaires, multiples réunions, chartes et documents, communication etc..) afin de préserver la qualité remarquable d'un environnement naturel en le classant en ZNIEFF avec arrêté de Biotope et de l'inclure dans le territoire du PNR Ariège Pyrénées, pour finalement tout laisser détruire au bénéfice d'une société industrielle ?

> Pourquoi tant de tracasseries administratives pour obtenir un permis de modifier une façade dans un périmètre protégé au titre du patrimoine, et autoriser la défiguration d'une montagne surmontée de tours historiques?

Si ce projet voyait le jour, il remettrait en cause la légitimité et l'existence même du PNR (démontrant l'incompétence de ce dernier) ;

On est dans le cadre du PNR et on pensait donc être protégés. Le PNR a un budget de plusieurs millions d'€ mais il n'est qu'une coquille vide puisque son objet, protéger les habitants du par cet favoriser le développement touristique, est abandonné.

Didac Rodriguez ; Saint-Ignan Marjorie ; Goyeau Katel ; Geraud Régine ; Latcher Jostte et André ; Miller Sandra ; Spamer Terry ; Platelet Monique ; Pineau Martine ; Quemeneur David ; Janin Estelle ; Guillon-Daveluy Hélène ; Bousquet Benjamin ; Aribert Milène ; Mr Girard ;

Contributions de :

Vissac Jean-Pierre – Annexe 1

Diemert Pascale – Annexe 2

Ribas Elodie et Wendt Yan – Annexe 3

Ginestet Christian – Annexe 4

Les gardiens du Calamès – Contribution "Le projet est situé en plein cœur du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises" (pages 11 à 14)

Synthèse du commissaire enquêteur :

139 observations ou contributions formulées sur thème ; toutes sont le fait de personnes ou associations opposées au projet.

134 observations et 5 contributions ont été apportées sur ce thème. Les associations EELV 09 et Les gardiens du Calamès figurent parmi les intervenants.

Il convient de distinguer les 118 observations 4 contributions qui s'attachent à démontrer, à travers la charte, que ce projet de carrière est incompatible avec son implantation sur le territoire du PNR. Elles peuvent se résumer à travers les quelques observations témoins suivantes :

L'installation d'une carrière sur le territoire du PNR doit présenter **des raisons impératives d'intérêt public majeur** d'ordre social ou économique, ce qui n'est pas la cas ;

La charte du PNR met l'accent sur la qualité paysagère, la pérennisation des points de vue remarquables et la lutte contre la création de points noirs paysagers. Comment peut-on se satisfaire d'un reboisement pour cacher les points noirs ? Comment peut-on autoriser l'éventration d'une montagne entière en covisibilité avec des points de vue remarquables ?

L'argument sur le fait que la pierre produite sur la carrière servira à la réhabilitation d'ouvrages remarquables du périmètre ne suffit pas, en soit, à justifier l'envergure du projet ;

Le pétitionnaire estime que l'article 8.4 de la charte relatif à la poursuite du développement des activités de pleine nature, n'est pas concerné : bien au contraire, à l'inverse d'une action en faveur de l'offre, la mise en service de la carrière ira à l'encontre de cet objectif, notamment au niveau de l'escalade en impactant de manière irrémédiable le site du Calamès ;

Nous sommes inquiets pour notre label "Parc Naturel Régional" ;

Le PNR va devoir se prononcer sur ce projet. Il est évident, pour nous, que sa décision sera conforme aux objectifs de la charte qui précise (article 7-1-5) que le parc a pour vocation, entre autres, "de prévenir les risques d'atteinte paysagère et de réparer les dégradations".

On distinguera par ailleurs les 16 observations formulées par des personnes qui supposaient les autorités du PNR favorables à l'ouverture de cette carrière et qui fustigent cette supposée position.

J'ai choisi de m'installer dans cette vallée parce qu'elle est au cœur du PNR et je pensais que de tels développements seraient impossibles. Il est incroyable que des règles de construction du plan d'urbanisme empêchent de convertir une grange en maison, alors qu'une entreprise dont le siège se trouve à plusieurs dizaines de kilomètres peut détruire tout une montagne ;

Je ne comprends pas non plus, l'attitude plus qu'attentiste, pour ne pas dire complètement partisane pour un tel projet, de l'ensemble des responsables du Parc Régional, qui sont capables d'intervenir sur le choix des tuiles pour une rénovation de toiture, sur la réglementation des affichages sur la voie publique, ou les incitations à la Marque Parc, mais qui sont désespérément silencieux sur ce projet sans aucune information sur leur périodique ni dans leur communications !!!!!

Si ce projet voyait le jour, il remettrait en cause la légitimité et l'existence même du PNR (démontrant l'incompétence de ce dernier) ;

Dans sa contribution, monsieur Ginestet conteste quatre des réponses apportées par le pétitionnaire aux 35 éléments de la charte spécifiques au territoire "Pays de Tarascon" dont celle concernant la visibilité sur la carrière depuis le centre ancien de Bédeilhac, et celle touchant au développement des activités de plein air (Escalade).

L'association Les gardiens du Calamès rappelle les obligations attachées à l'inclusion dans le territoire du PNR. L'obligation faite à l'État, et donc à tous ses services décentralisés, d'appliquer les orientations définies par la charte du PNR et le rôle moteur à tenir par les collectivités dans le développement durable : "*elles ont le devoir d'être exemplaires afin que leurs dynamiques soient relayées par les habitants et les autres acteurs*". Elle s'estime, dans ces conditions, pour le moins stupéfaite que la Commune de BEDEILHAC-AYNAT ait, par deux fois, signé avec la Société DENJEAN ARIEGE GRANULATS des conventions de forage visant à extraire massivement le calcaire du Calamès, tant cet objet lui semble à

l'évidence contrevenir à l'essence même et aux objectifs poursuivis par le PNR s'imposant à la Commune.

L'association s'attache ensuite au suivi de la charte du PNR sur des points déjà citées ci-dessus, détaillant un peu plus ce qui relève de l'article 11.3.2, prévoyant un examen au cas par cas des projets d'infrastructures (et donc des carrières), avec une attention particulière portée sur :

- Le respect de la pérennité des patrimoines naturels et paysagers et des points de vue remarquables, notamment ceux portés au Plan du Parc,
- La recherche de l'option d'aménagement de moindre impact environnemental et paysager,
- Une gestion écologique de l'aménagement

Concernant le risque de perte de label, l'association présente l'exemple du Parc Naturel Régional du Marais poitevin.

Annexe 1 – Contribution de monsieur Vissac Jean-Pierre

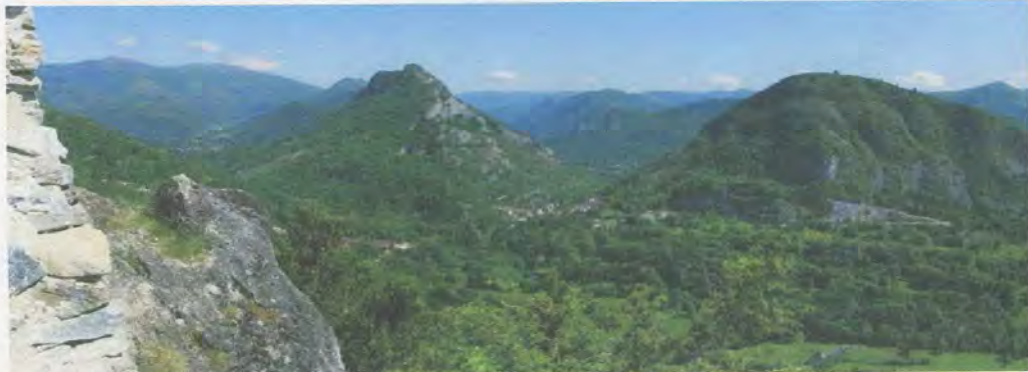
➤ Le projet DENJEAN ARIEGE GRANULATS va détruire un environnement naturel préservé et protégé :

Le site convoité par DENJEAN ARIEGE GRANULATS est situé dans plusieurs zonages spécifiques, traduisant la richesse et la diversité écologique et biologique du territoire : Zone Montagne, PNR, NATURA 2000, 3 ZNIEFF (une oubliée par DENJEAN : ZNIEFF 730030528 - Ruisseau du Saurat et affluents), proximité de plusieurs ZSM, arrêtés Biotope.

La Charte du PNR contient incontestablement un certain nombre d'articles et d'objectifs incompatibles avec la réouverture de la carrière (articles 7, 8.4, 11.3.2...). **L'aboutissement de ce projet nous semblerait d'ailleurs de nature à provoquer la perte du label «Parc Naturel Régional»,** à l'instar de ce qui s'est passé en 1997 pour feu le Parc naturel régional du marais poitevin, créé en 1979 et qui a perdu en 1997 son label « parc naturel régional » du fait de la conversion de prairies humides en cultures céréalières intensives, après avis défavorable à la relabellisation du Conseil national de la protection de la nature (CNP) de mai 2009 ... Depuis ce déclassement, le marais poitevin peine à reconquérir son classement PNR en passe d'aboutir en 2014 au terme de nombreuses actions menées pendant maintenant 17 ans !

Annexe 2 – Contribution de Diemert Pascale

Parc Régional des Pyrénées ariégeoises



Calames est un « point de vue remarquable du parc » (photo extraite des documents du PNR)

Charte du PNR, p.13 : "À la frontière de l'Andorre et de l'Espagne, au sud de Toulouse et de la région Midi-Pyrénées et à l'ouest du département de l'Ariège, le caractère des Pyrénées Ariégeoises tient essentiellement à la **diversité et la force de ses paysages montagneux**, d'où se dégage une impression de grandeur et de plénitude, à sa **richesse écologique**, tant faunistique (Gypaète barbu, Vautour percnoptère, galliformes de montagne, Desman des

Pyrénées...) que floristique (Ramonde des Pyrénées, Lis des Pyrénées, Scrofulaire des Pyrénées, Droséras, Androsaces...), et à l'**omniprésence de l'eau** sous ses diverses formes. La richesse de ce territoire tient aussi à la qualité de vie qu'il offre et à l'**empreinte que l'homme** a su graver dans les différents aspects de la vie locale. Cette empreinte se retrouve au niveau de l'ambiance globale, au niveau du **pittoresque des villages** (villages accrochés à flanc de montagne, bastides sur les avant-monts et les pré-Pyrénées...), au regard de l'identité **de chaque vallée**, des **éléments historiques** (grottes ornées, dolmens, châteaux médiévaux...), mais surtout en observant la **diversité des différents savoir-faire** : pastoralisme, fromages, « croustades », sabots, pierres à aiguiser, bâtiment-construction..."

Article 1.3 Finalités du Parc naturel régional - la préservation de patrimoines vivants.

Les patrimoines, naturel, paysager et culturel, sont incontestablement les principales richesses et parmi les principaux atouts du PNR. Oeuvrer à la préservation de ces patrimoines vivants doit être une clé plus forte pour le développement durable des Pyrénées Ariégeoises.

Or ils subissent des influences multiples mettant en question leur préservation. Parmi les plus fortes figurent les influences liées à l'abandon sous ses différentes formes : déprise agricole ou forestière, sous-utilisation ou abandon des « zones intermédiaires », dépopulation et dévitalisation, abandon du bâti traditionnel... Une des priorités du Parc consiste donc à préserver les paysages et les villages vivants, en mobilisant les acteurs locaux sur la reconnaissance, la préservation et la gestion des patrimoines, et en favorisant une économie durable participant au maintien des patrimoines et à la qualité du cadre de vie...

Au regard de ces énonciations, le projet de carrière me semble incompatible

Trame bleue et verte

Schéma Régional de Cohérence Écologique

La Trame verte et bleue (TVB), outil d'aménagement du territoire issu du Grenelle de l'environnement, a pour objectif de contribuer à la préservation de la biodiversité, tout en

Annexe 3 – Contribution de Ribas Elodie et Wendt yan

Annexe 113

Elodie RIBAS et Yan WENDT

132 rue Albert Sans

09400 SAURAT

- *Projet incompatible avec les objectifs du Parc Naturel Régional*

Comment accepter qu'un site protégé par des lois, puisse être livré à sa destruction pour le seul intérêt financier d'une carrière ?

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux ou de montagne, habités. Le parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises fut créé en 2009 afin de préserver l'intérêt et la diversité du patrimoine naturel, culturel et paysager. Le PNR est le quatrième parc naturel régional de la région Midi-Pyrénées. Les Pyrénées Ariégeoises représentent un des territoires de la chaîne des Pyrénées le mieux préservé.

Le PNR Ariégeois possède un milieu naturel exceptionnel, avec de nombreuses espèces animales, une flore diversifiée, de nombreuses activités humaines (agriculture, artisanat, industrie, ...), ses sites préhistoriques et historiques, son histoire, sa culture, son patrimoine bâti et ses paysages.

Les Pyrénées Ariégeoises se sont dotées d'une dynamique et d'un support pour préserver, valoriser ce patrimoine et en faire un vecteur de développement économique. Ils ont su élaborer des produits et développer des savoir-faire étroitement liés aux ressources présentes localement: produits issus de l'élevage, des cultures ou de la cueillette, travail du bois, du métal ou de la pierre.

112

Annexe 4 – Contribution de monsieur Ginestet Christian

12

Charte: **Réf. Charte art. 7.4** "Conforter les efforts de qualification urbaine en mettant l'accent sur les particularités et typicités de chacun des villages : structure et ensembles urbains de Rabat-les-Trois-Seigneurs et Saurat, position en balcon de Lapège, centres anciens de Bédailhac (...)"

Réponse du rapport Denjean Ariège Granulats: "Non : en raison de sa position latérale en arrière d'un verrou préservé, la carrière ne sera pas directement perceptible depuis le noyau ancien du bourg de Bédailhac."

Ici encore, la réponse est fautive. Une quinzaine de maisons construites au XIX s. ou plus anciennes ont une vue directe sur la carrière.

Charte: **Réf. Charte art. 8.4** "Conforter la valorisation des sites ou des potentiels de tourisme et d'accueil : sites préhistoriques, col de Port, villages, sentiers..."

Réponse du rapport Denjean Ariège Granulats: "Non : on notera que l'exploitation de la carrière inclut la réhabilitation d'un sentier permettant le contournement de cette dernière en toute sécurité"

Le sentier invoqué dans le rapport n'existe pas. En revanche, pour accéder aux champs de Laudrié, il y a un chemin communal carrossable qui passe devant la carrière et que l'exploitant (Cuminetti et/ou Denjean Ariège Granulats) a fait fermer d'un coup de bulldozer **en contradiction avec le Code rural qui fait de l'accès libre aux parcelles une priorité.** Avec le début de l'enquête publique, Il a été ré-ouvert miraculeusement.

Charte: **Réf. Charte art. 8.4** "Poursuivre le développement des activités de pleine nature (ex. pédestre, VTT, escalade...) autour d'une offre d'itinéraires et de prestations cohérente et qualifiée."

Réponse du rapport Denjean Ariège Granulats: "Non concerné"

10/15

Le rapport Denjean Ariège Granulats conclut pourtant : Le projet, de par les mesures prises, est compatible avec le charte du PNR

Fiche 19 – Intérêt économique - L'impact sur les activités touristiques – Le secteur du tourisme pilier du développement de cette vallée – Des projets avortés

Les observations du public :

Le projet de vie menacé de ceux qui vivent du tourisme, devenu pratiquement la seule ressource importante de ces vallées. Depuis le temps que Saurat a été déclarée "Station climatique" au début du siècle dernier, rien n'a changé dans la qualité du patrimoine paysager et naturel de cette magnifique vallée ensoleillée ; les touristes étrangers fuiront ;

Une menace pour les personnes qui ont investi pour faire vivre cette vallée grâce au tourisme et à ses nombreux emplois indirects (artisanat, agriculture, services touristiques annexes) ;

Les dommages sur le tourisme vert qui est à peu près la seule activité qui nous reste seront énormes et irrémédiables ;

Comment peut-on soutenir une économie de vallée basée sur le développement du tourisme et, dans le même temps, laisser prospérer un projet qui détruira les dizaines d'emplois qui se sont créés autour de cette activité touristique ;

Impact destructeur sur les emplois liés au tourisme, sachant que le tourisme est une belle opportunité d'emploi dans un département rural et désertifié ;

Conteur professionnel, je compte développer une activité de proximité en développant des randonnées contées sur la vallée et, notamment, sur le site du Calamès, très propice à cette pratique. Une activité industrielle condamnerait ce projet ;

Incohérence flagrante avec la politique d'éco-tourisme développée ;

Le tourisme est une alternative sérieuse à la désindustrialisation occasionnée lors de la fermeture de sites (tels Pechiney à Auzat ou Tarascon), et la vallée de Bèdeilhac et Saurat particulièrement bien disposée à cette activité. Nul doute qu'elle puisse subsister avec le même niveau et le même potentiel avec le projet Denjean. L'ajournement de projets de maison de séjour à Saurat en étant une illustration.

Projet incompatible avec les plans de promotion et de développement du tourisme prônés par nos élus (conseil régional, conseil général, communauté de communes, municipalités) ;

Cette vallée est riche de ressources touristiques : sentiers de randonnée, murs d'escalades, tours anciennes, grottes préhistoriques comme la grotte de Bèdeilhac, col de Port, Parc de la préhistoire, ... quel impact de toutes les nuisances liées à l'exploitation de la carrière ?

Pourquoi remettre en cause la feuille de route du tourisme du schéma départemental de développement touristique "En route vers 2020, 18 actions très pertinentes" ?

Le conseil général de l'Ariège, la préfecture de Foix, la communauté de communes ont, depuis plusieurs années, consacré des sommes importantes, du temps et des efforts pour développer une activité économique liée au tourisme dans cette partie de l'Ariège. Pourquoi le conseil général et la mairie de Bèdeilhac décident-ils maintenant de soutenir le projet commercial de Denjean ? ;

Ce genre de lieux, d'une grande pureté, devient ressource rare et doit être préservé car constituant un atout majeur pour développer un tourisme maîtrisé original ;

Depuis des années cette carrière est fermée et le développement qui a été choisi par les élus est quasiment exclusivement tourné vers le tourisme. Ce choix est donc totalement contraire au développement souhaité par ces mêmes élus depuis des années et qui a poussé de nombreuses personnes à s'installer ou à développer des activités liés au tourisme et à la nature.

Je me permet de vous envoyer ce mail afin de vous informer de mon désaccord au sujet de la réouverture de la carrière de Bèdeilhac. Je suis née en Ariège, j'habite maintenant à Toulouse. Mais je passe 90% de mes week-ends en Ariège. Pour quelle raison? Je suis passionnée de montagne et de nature.

Depuis quelques années, les voitures se font plus nombreuses en Ariège. La n20 est surchargée. Le pas de la case et ses cigarettes moins chères y sont pour beaucoup. Ma famille a une maison au bord de la n20 à Mérens les Vals. nous ne pouvons plus y aller à cause du bruit lié à la circulation et à la pollution. Rajoutez à cela les bouchons, etc.

Cela fait donc quelques années que mon groupe d'amie et moi nous nous retrouvons plutôt du côté de Vicdessos ou de Saurat. on y retrouve un coin de montagne préservé, moins de circulation et des équipements sportifs de qualité.

Avec le retour de la carrière, ce serait le début de la dégradation de ce petit paradis. Si les camions sont plus

L'Ariège qui a misé depuis quelques années sur la carte du tourisme, des sports de pleine nature et d'une image de nature sauvage et préservée se tire une balle dans le pied si un tel projet venait à voir le jour ;

Guide de haute montagne, ayant habité une dizaine d'années dans les Alpes française et en Suisse, je peux dire qu'un tel projet n'aurait jamais été envisageable dans une vallée similairement touristique ;

Ce projet touche l'attrait touristique de la vallée : cette vallée a une vocation touristique et de nombreuses activités s'y développent : randonnée pédestre, cyclotourisme, escalade, ski de montagne. Les élus, en créant le Syndicat Mixte Tourisme des vallées du Tarasconnais et de Vicdessos, ont mesuré l'importance du développement touristique pour l'Ariège qui a perdu sa dynamique industrielle. Cette carrière nuira aux emplois liés au tourisme, aux commerces, à la restauration et à l'accueil, nombreux sont les gîtes et chambres d'hôtes situés dans le Souleilhan regardant la face Nord du Calamès. Je fais également référence au SCoT Vallée d'Ariège qui évoque « la mise en dynamique de l'image "nature" du territoire à travers le tourisme vert, les activités sportives, de loisirs et de plein air, notamment dans les espaces de montagne » ;

- Le projet se situe dans un secteur fortement touristique, dans lequel se trouve le Parc de la Préhistoire, Grand Site Midi-Pyrénées, (55000 visiteurs/an), mais aussi la Grotte de Bèdeilhac, et de nombreux hébergements touristiques : 7 hôtels, 6 campings dont certains très proches du projet, 131 gîtes et meublés, 17 maisons d'hôtes, 6 centres de vacances, soit un nombre de 3481 lits touristiques.
- Si le projet est de nature à créer quelques emplois, il constitue un risque évident sur les autres emplois de ce canton touristique. L'effet en termes d'image pour la région de Tarascon - Saurat paraît tout aussi désastreux, d'autant que ce projet est situé dans le périmètre du Parc Naturel Régional.

Sur le plan économique, toute l'activité d'écotourisme développée sur les ruines de l'industrie de l'aluminium au prix d'efforts considérables et d'un engagement sans faille des acteurs locaux serait directement impactée par l'ouverture de la carrière de Bèdeilhac : pour à peine 3 emplois promis par DAG, ce sont des dizaines d'emplois dans le tourisme qui sont menacés de disparition. Cette équation n'a aucun sens !

Guinard Sylvie ; Grochowski Stéphane ; Fournié Frédéric ; Vissac Jean-Pierre ; Rouzoul Jean-Bernard ; Lete Marie ; Didac Rodriguez ; Estèbe Stéphane ; Saint-Ignan Majorie ; Ortega fabrice ; Léonard Stéphanie ; Goyeau

Katel ; De Robert Olivier ; Laubie Valérie ; Tiberghin Joël ; Vesey Tom et Christine ; Lafitte Fabienne ; Bonnafous-Morizet Marie-Paule ; Robert Nicole ; Bigey François ; Géraud Régine (Chambres d'hôtes) ; Noël Yves et Sophie ; Mr et Mme Demeaux ; Kessedjian Catherine ; Porato Dominique ; Alfert François ; Chaubet Gilbert ; Jorio Jad ; Zehnelé Charlie ; Zehnelé Ulysse ; Militon Julien ; Merigot Alexandra ; Mourarea u Christine et François ; Vissac Phipippe ; Lamiable Jean-Noël ; Sedo Jean ; Saves Mélanie ; Brison Anne ; Robinson Sarah ; Roland Anne-Marie ; Montesinos Jean-Pierre ; Latcher Josette et André ; Mr Smith ; Bertos Michel ; Faux Michel ; Nevill Tim ; Ribas Elodie ; Wendt Yan ; Clément Jean-Louis, loueur de meublé de tourisme ; Teychené Georges ; Benke Chris et Shelley ; Laube Cécile ; Olivier Véronique ; L'Hermite Paul ; Finance Jean-François ; Brison David ; Saguy Jean-Philippe ; Basseras Anne-Marie, maire de Saurat ; Spamer Terry ; Miller Sandra ; Rouzoul Emilie ; Parouffe Corinne ; Association ADAVS ; Ghibaud Francine ; Depaux J. ; Artigue Claude ; Benet Marcel ; Courcelle Sophie ; Croustié Arno ; Lily97410 ; Macary Fanny ; Icher Clément ; Piquemal Mathieu ; Laubie Bernard ; Hurand Antoine ; Chevalier Danièle ; Dubouloz Jean-Luc ; Van Cleef Marie-Pierre ; Desjardin Nicole ; Morcrette Gisèle ; Sicre Baptiste, guide de haute montagne ; Trespeuch Maud ; Morcrette Julie ; Boniface Sylvie, Les Chataigniers de Florac ; Périssé Pierre, accompagnateur de montagne ; Trotzier Frédéric ; Mr et Mme Parouffe Emile ; Chenot Christine ; Morcrette Patrick ; Chirat Monique ; Perrot Jean-Yves ; Gouzy G. ; Truchi Colette ; Truchi Roger ; Sarrailler Clotilde ; Esteulle Sophie ; Zehnelé Jean-Noël ; Cocq Colette ; Brunet Françoise ; Verneuil Jean ; Soum Odette ; Murphy Stephen ; Dobosova Bibiana ; Boumier Eric ; Boumier Christiane et Michel ; Vissac Françoise ; Cook Thomas ; Albaut ; Pouget Catherine et Jean-Marie ; Nicolas Clémence ; Cortinas Pierre et Yvette ; Zendjirdjian Claude et Geneviève ; Mr Girard, "Les cabanes d'Espinals" ; Mme Allenson ; Mr et Mme Polesello ; Mme Fricke ; Mr Senevat ; Mr Smith, Gîte "La Hasta" ; Mioni Didier, camping "Le pré Lombard" à Tarascon ; Amans Olivier, camping "Le Sédour" à Surba ; Mr et Mme Bertos ; Mr Huertas "Le manoir d'Agnès" à Tarascon ; Laborde Marina ; Diguglielmo Pasquale ; Schulte Léonie (propriétaire d'un gîte) ; Romiguières Sylvie ; Chazelas Catherine ; Bedu Floriane ; Cros Patrice ; Riudavetz Isabelle ; Pene J.P. et G. ; Platelet Monique ; Truchi Frédéric ; Braun Otto, "La boîte à soleil" ; Douziech Guy ; Brison Anne ; Frayssinet Guy ; Dramard Claire-Odile ; **Calvet François, conseiller régional** ; Association les écarts de Saurat ; Puech Denis, maire d'Allières ; Chourreu Pierre ; Vaquer Karine et Jean-François ; Chauvet Claude ; Amilhat Jean ; Quemener David ; Barracher Céline ; Larive Michel ; Niel Jean-Marc ; Guillon-Daveluy Hélène ; Florence Rouch, EELV Ariège ; Chodowroski André ; Morelle Muriel ; Peyre Julien ; Piperaud Pascale ; Chatain Andrée ; Siret Camille ; Magand Bruno ; Rieu Serge ; Fidelle Marc ; Mioni Charles ; Degoy Madeleine ; Bonneil Philippe ; Reig Hector ; Navarro José, section PCF de la Haute-Ariège ; Whitehouse Tony et Sarah ; Rouzoul Jean-Bernard ; **Bové José, député européen** ; Leman Pierre, Stéphanie, Nicolas et Mattéo ; Maroger Nathalie ; Bricon Karine ; Stoelker Déborah ; Merlet Patrick ; Halluin Françoise ; Lelouch Olivier ; Andrieux Chrystel ; Caralp Louis ; Rancurel Philippe et Léa ; Michel Phélie ; Bousquet Benjamin ; Weydert Eric ; Mourareau Franck ; Ghibaud Francine ; Bravo Raymonde ; Fuentes Marc ; Hague Kelly ; Lopez Isabelle ; Ripoll Isabelle ; Puigserver F. ; Cortés Florence ; Gilbert Andrew et Laura ; Mr et Mme Polesello ; Mme Fricke ; Schulte Léonie ;

Contributions de :

Vissac Jean-Pierre – Annexe 1

Mallen Michel – Annexe 2

Brau Annie – Les chalets de Montorgueil – Annexe 3

Association ASINAT – Annexe 4

Marfaing Maylis – Annexe 5

Office de Tourisme des montagnes de Tarascon et du Visdessos – Annexe 6

Noël Yves et Sophie – Camping du Lac Mercus – Annexe 7

Sedo Martine – Annexe 8

Spamer Terry – Annexe 9

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – Comité départemental Ariège – Annexe 10

Defaut Loïc – Annexe 11

Loizance Maël – Annexe 12

Diemert Pascale – Annexe 13

Les gardiens du Calamès - Pages 164 à 182 -

Synthèse du commissaire enquêteur :

239 observations ou contributions sur ce thème dont 96 % par des personnes opposées à la réouverture de la carrière. L'impact sur le tourisme fait partie des deux thèmes qui ont recueilli plus de 200 observations.

218 observations ainsi que 14 contributions formulées par **des personnes opposées au projet** portent sur ce thème. L'idée que l'ouverture de la carrière impacterait gravement le secteur du tourisme est très répandue dans le public. Selon la plupart des personnes, le tourisme local se nourrit de la beauté de cette vallée, de ses paysages, de la préservation de ses sites naturels, du calme et de la tranquillité qui y règnent. La grotte de Bédeilhac et le site d'escalade du Calamès sont des moteurs.

La mobilisation contre le projet de ceux qui vivent du tourisme ou sont porteurs de projets touchant au tourisme est très conséquente. Pour eux, comme pour toutes les personnes qui se sont exprimées sur ce thème, l'activité de la carrière et ses nuisances feront fuir les touristes. Ceux qui sont installés craignent un effondrement de leur activité ; ceux qui ont un projet hésitent et attendent la décision prise quant à la carrière avant de le pousser plus avant.

Ils indiquent que le tourisme vert serait désormais la première activité économique de la vallée. Ils soulignent que le développement de cette activité est fortement soutenu par les autorités locales qui en ont fait un axe de développement majeur et y ont consacré des moyens conséquents. L'ouverture de la carrière ruinerait ces efforts.

Parmi les observations reçues, plusieurs témoignages de projets mis en sommeil dans l'attente de la décision prise quant à la demande d'ouverture de la carrière. J'en ai reproduit quelques-uns sous forme de contributions, mais il y en a d'autres (Trespeuch Maud, Murphy Stephen et Dobosova Bibiana, Zendjirdjian Claude et Geneviève, Projet de Vallée des cabanes, Maroger Nathalie, Savoyen Florence, accueil à la ferme avec camping, gîtes et accueil de groupes scolaires, Diemert Pascale, réouverture d'un gîte...)

Les professionnels du bassin de Tarascon (campings et hôtel/restaurants) rencontrés lors des permanences affirment que les cyclotouristes, les randonneurs et les pratiquants de l'escalade constituent une clientèle importante et qu'ils assisteraient à une baisse de fréquentation si la carrière voyait le jour.

Le chiffre de 144 emplois liés au tourisme (dont j'ignore l'origine) revient souvent dans les observations orales. La menace qui pèserait sur ces 114 emplois est mise en parallèle avec les quelques emplois "peut-être" créés par la carrière.

Le bureau et le conseil d'administration de l'Office de tourisme des montagnes de Tarascon et du Vicdessos se sont exprimés sur ce sujet, à travers une contribution qui m'a été remise (annexe 6). Cet organisme regrette de ne pas avoir été consulté dans la phase aval du projet. Il confirme que le tourisme est devenu, depuis la déprise industrielle, un des axes essentiels du développement touristique de ce territoire. Le bureau réuni le 9 octobre a décidé de porter à la connaissance du commissaire enquêteur, son inquiétude sur la survie des acteurs touristiques de cette vallée et les conséquences négatives sur l'ensemble de la destination. Il fournit, à l'appui de sa prise de position, un document permettant de prendre conscience des

conséquences graves que ce projet fait porter au développement touristique de cette vallée, à contre-courant des énergies dépensées pour structurer, dynamiser et développer ce territoire.

Ce document recense 35 structures d'hébergement (dont 5 à titre principal), 8 activités (visite de grotte, escalade, équitation, randonnée, spéléologie, ...) et 5 entreprises de restauration/bar. Pour chacune d'elle sont mesurés les impacts "Visuel/image", "Sonore", "Poussière", "Flux-Camions" avec une gradation allant de 0 + (aucun impact) à +++ (impact maximum).

Aucune de ces 48 structures/activités n'est épargnée. L'impact est minimal pour 14 d'entre elles. Parmi celles-ci, 3 sont impactées à minima sur un seul des quatre critères étudiés, 2 sur l'ensemble de ces critères. A l'autre extrémité, 20 structures/activités sont très fortement impactées (+++) sur au moins un des quatre critères d'appréciation, 3 l'étant sur l'ensemble des critères.

7 observations ont été formulées par des personnes favorables au projet de réouverture de carrière. Quelques unes d'entre elles :

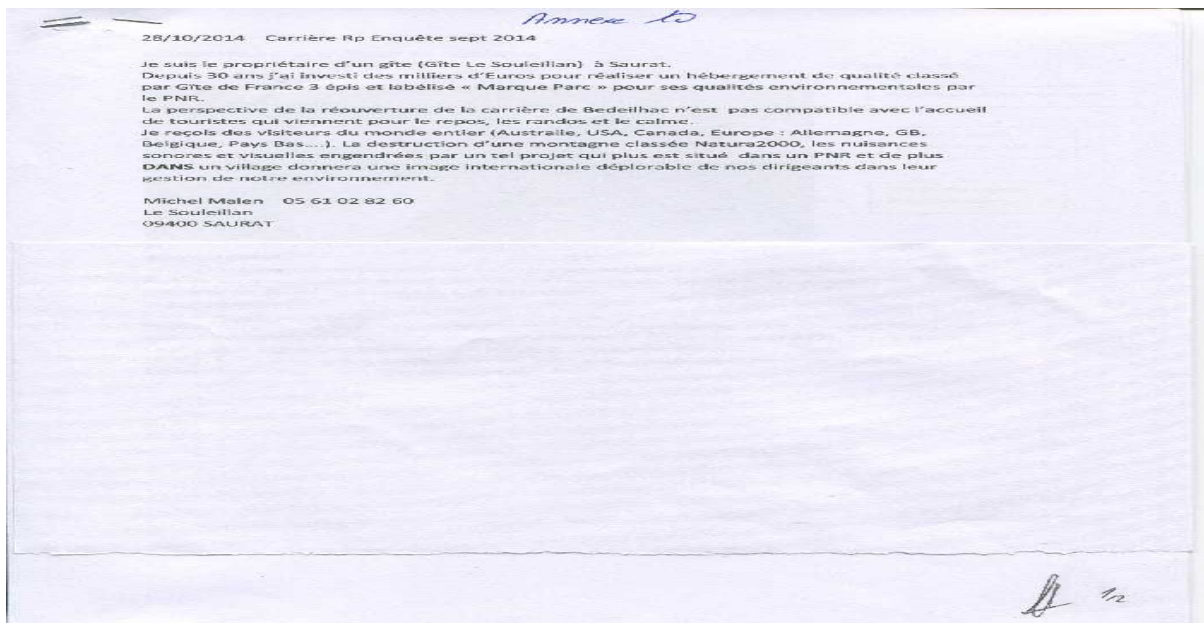
Pas d'impact sur le tourisme ou les activités de plein air Les touristes ne seront pas dérangés, Chez nous dans l'Aveyron, les opposants à l'éolien craignaient la fuite des touristes ; ils sont encore plus nombreux qu'avant,

Gîtes, chambres d'hôtes et commerces ont prospéré malgré la présence de la carrière

Annexe 1 – Contribution de monsieur Vissac Jean-Pierre



Annexe 2 – Contribution de Monsieur Mallen Michel



Annexe 3 – Contribution de Madame Brau Annie – Les chalets de Montorgueil

Annexe 22

Madame Annie BRAU
93 Rue Albert Sans
09400 SAURAT

Objet : enquête publique
Projet de réouverture
De la carrière de Bédeilhac

LES CHALETS DE MONTORGUEIL

Gîtes de France

RESTAURANT LE CHALET

Cet ensemble économique (Parc Résidentiel de Loisirs) Hébergements-Restauration, se situe à 500 mètres à vol d'oiseau de la carrière de Bédeilhac, constitue notre activité principale et génère des emplois.

La clientèle y est familiale avec enfants et personnes âgées, attirée par un magnifique environnement et un calme réparateur.

Le projet de réouverture de cette carrière est une régression économique de par les nuisances et la promesse d'hypothétiques emplois.

Les perspectives ?

Population persécutée, route D618 accidentogène, impact néfaste sur les commerces par la désertion des touristes et enfin FAILLITE de notre entreprise après 21 ans d'exploitation positive.

Nos souhaits :

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,
Madame Le Préfet, prenez une décision impartiale, apolitique, qui ne se réfère qu'au BON SENS, afin de désavouer définitivement les fossoyeurs de la Vallée de Saurat.

Fait à Saurat le 15 Octobre 2014.



Annexe 4 – Contribution de l'association ASINAT

2. Activités économiques détruites par le projet Denjean

2-1. Baisse de la fréquentation touristique.

On verra plus loin que la réalisation du projet Denjean amènera la circulation d'au moins un camion de 44 t (PTC) toutes les 20 minutes sur la D 618, qui dessert la vallée Saurat / Courbière (un camion toutes les six minutes s'agissant de camions de 19 t PTC 1).

Cela entraînera inévitablement une baisse de la fréquentation des gîtes, des campings, des auberges et des chambres d'hôtes, un abandon progressif de la D 618 par les cyclistes, motards et camping-cars, un abandon progressif également des circuits de randonnée pédestre dans la vallée du Saurat, une baisse de fréquentation du site d'escalade du Calamès, et l'abandon du projet de « cité touristique » pour la ville de Tarascon.

... En définitive, ce sont au moins 14 emplois directs (5 professionnels du plein-air¹ et 9 professionnels de l'accueil des touristes ont été dénombrés dans la vallée) et indirects qui seront détruits dans le secteur du tourisme, et qui ne seront pas compensés par les emplois créés. À cela s'ajoutent près de 70 activités d'accueil à titre secondaire, correspondant à une capacité totale d'environ 400 personnes en gîtes et de 100 personnes en chambre d'hôtes. Sans parler de la restauration (5 établissements dans la vallée) et des achats des visiteurs dans les différents commerces.

Annexe 56 – Contribution de Madame Marfaing Maylis propriétaire de 2 gîtes à Surba

Annexe 94

Maylis MARFAING
Rue du Général de Gaulle
09400 SURBA
06.16.26.24.32

Surba, le 5 novembre 2014

Gîte Le Percnoptère (3 épis)
Gîte La Roche (4 épis)
www.gite-la-roche-ariège.com

Objet : Projet de création d'une carrière de Granulats à Bédeilhac

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Propriétaire de deux gîtes à Surba (3 et 4 épis), j'ai investi dans ce grand projet il y a déjà 10 ans.

La création de cette carrière va faire, d'une part chuter mon activité de tourisme mais également va faire baisser la consommation auprès des commerces (*boulangeries, épiceries, supermarchés, restaurants, bars, pharmacies, etc.*). A cela il faut bien évidemment ajouter les activités culturelles (*châteaux, Parc préhistorique, grottes, musées...*) et sportives (*cyclisme, randonnées, escalade, etc.*) qui attirent chaque année un grand nombre de touristes.

En exemple, pour mon activité 2014, de mai à novembre, j'ai accueilli environ 99 personnes sur 33 semaines de location. Mes clients ont consommé localement et bien sûr ont participé à l'économie de la vallée.

Combien de gîtes, hôtels, restaurants, bars et toutes activités et commerces confondus seront impactés par ce projet ?

Je suis au regret de vous avouer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, que la création de cette carrière à Bédeilhac aura de toute évidence un impact négatif majeur sur le développement de la vallée de Saurat, belle partie de l'Ariège, si touristique. Sans compter que des personnes, tout comme moi, n'investiront plus dans la région.

Lorsque j'ai commencé à élaborer mon projet de vie (*création de ces deux gîtes*), mon choix géographique était partagé entre deux régions. En effet, je suis originaire à la fois des Landes et de l'Ariège où j'ai également un patrimoine. J'ai finalement choisi cette belle vallée d'Ariège et le village de Surba en voulant miser sur l'authenticité, la nature préservée et le calme.

Aujourd'hui, après 10 ans d'activité, à chaque départ de mes clients, je suis renforcée dans mon choix en écoutant leurs sentiments évoquant le calme et la beauté du paysage (*entre autres appréciations*).

S'il vous plaît, Monsieur le Commissaire Enquêteur, ne me faites pas regretter mon choix.

Maylis MARFAING

1.2

Ariège-Pyrénées



la Roche du Percnoptère

www.gite-la-roche-ariège.com

Deux gîtes de charme au pied des
falaises avec vue sur le
Pic des 3 Seigneurs,
à Surba, près de
Tarascon-sur-
Ariège



2/2
A



Hébergements labellisés
Gîtes de France
classés en 3 et 4 épis

Gîte le Percnoptère 3 épis • 6 personnes



Gîte la Roche 4 épis • 4 personnes



Annexe 6 – Contribution de l'Office de tourisme des montagnes de Tarascon et du Vicdessos

SPORT NATURE

HISTOIRE

BIEN-ÊTRE

Annexe 103



Montagnes de
Tarascon & du Vicdessos

OFFICE DE TOURISME
rue des Pyrénées – 09220 Auzat
tél. : 05 61 64 87 53 ou 05 61 05 94 94
fax : 05 61 64 89 69
e-mail : info@tarascon-vicdessos.com
www.tarascon-vicdessos.com

POUVOIR



Offices de
Tourisme
de France

Je soussigné, Jean Claude EYCHENNE, Président de l'Office de Tourisme des Montagnes de Tarascon et du Vicdessos donne pouvoir au Directeur de notre association, Alain LEPLUS pour rapporter nos remarques exprimées en bureau et en conseil d'administration au commissaire enquêteur sur la demande d'autorisation de carrière sur le site du Calamès à Bédeilhac.

Le 28 / 10 / 2014



1/10

Le territoire de toutes vos envies

L'Office de tourisme des Montagnes de Tarascon et du Vicdessos est une association loi de 1901 qui fédère 275 adhérents, tous acteurs touristiques de la Destination des Montagnes de Tarascon et du Vicdessos.

Cette Destination, constituée des territoires des communautés de communes du Tarasconnais et d'Auzat et du Vicdessos, a été affirmée en 2004 par la création d'une collectivité locale de support (le Syndicat mixte tourisme du Tarasconnais et du Vicdessos) et la fusion des deux offices de tourisme présents en un seul office professionnel, marqué Qualité Tourisme et immatriculé au registre des opérateurs de voyage et de séjours. C'est l'outil opérationnel du Syndicat Tourisme.

En début d'année 2014, l'office a été saisi par une partie de ses membres qui lui ont fait part de leur inquiétude concernant un projet de demande d'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière de roche massive.

Après recherche d'information sur ce projet où plusieurs organismes ont été consultés, l'office de tourisme a regretté de ne pas faire partie de ces organismes.

Pourtant, le volet tourisme, sur notre destination, est devenu, depuis la déprise industrielle, un des axes essentiels du développement touristique de notre territoire.

Ce projet a été évoqué, en conseil d'administration du 17 février 2014 à Arnave où il a été demandé au Directeur d'évaluer les impacts sur l'activité touristique de la vallée de Tarascon au Col de Port. Ce modeste document permettant de faire prendre conscience des conséquences graves que ce projet fait porter au développement touristique de cette vallée et de sa destination. Un projet qui est à contre-courant des énergies dépensées pour structurer, dynamiser et développer ce territoire.

Par exemple, le Syndicat Tourisme a recruté, avec d'autres communautés de communes, un équipeur de falaises pour améliorer la pratique de l'escalade et notamment au Calamès, qui risque, demain, d'être peu pratiqué

De même, pour renforcer l'attractivité et le confort des visiteurs sur cet axe, l'Office de tourisme s'est associé depuis 2 ans à celui de Massat pour réactiver le point d'info et d'animation du Col de Port, avec des projets pour les années à venir.

Ce dossier a été débattu au vu et au su des éléments nouveaux en bureau le 9 octobre 2014 où il a été décidé de porter à la connaissance du commissaire enquêteur notre document sur l'impact de la remise en fonctionnement de la carrière de Bédeilhac sur l'activité touristique de la vallée de Tarascon au Col de Port et de souligner notre inquiétude sur la survie des acteurs touristiques de cette vallée et les conséquences négatives sur l'ensemble de la destination.

Éléments d'accompagnement à l'évaluation de l'impact de la remise « en fonctionnement » de la carrière de Bédeilhac sur l'activité touristique de la vallée de Saurat.

La vallée de Saurat commence à la sortie droite de la 4 voies Foix / Tarascon. Elle concerne la partie nord-ouest de la ville de Tarascon, les villages de Surba, Bédeilhac et Saurat.

Cette vallée fait partie depuis le 1^{er} janvier 2004, de **la destination touristique de proximité des Montagnes de Tarascon et du Vicdessos**. Une réorganisation touristique de ce territoire qui a nécessité de créer une nouvelle collectivité locale regroupant les 30 communes concernées (syndicat mixte tourisme du Tarasconnais et du Vicdessos) qui est la collectivité de tutelle de l'Office de tourisme des Montagnes de Tarascon et du Vicdessos (office né en 2004 de la fusion des 2 offices présents sur ce territoire).

Cette destination a poursuivi son développement dans la continuité des axes de développement touristique définis en 1994 dans le cadre des premiers contrats de terroir dont celui du pays de Tarascon Vicdessos.

Cette organisation territoriale et ses engagements fonctionnels et financiers ont permis de faire évoluer notre territoire et de mesurer fin 2013 l'évolution touristique de notre destination tant sur le plan quantitatif que qualitatif mais aussi sur la progression de la culture touristique du territoire et du professionnalisme des acteurs et des prestataires. Ce diagnostic doit orienter les actions à engager pour les années à venir. Ce travail prospectif est programmé pour 2014.

Dans le même temps, le nouveau schéma départemental de développement touristique a été validé fin 2013 par le conseil général et un contrat de destination touristique de proximité est en cours de signature entre le syndicat mixte (les 2 communautés de communes), le conseil général, l'agence départementale de développement touristique et l'office de tourisme des montagnes de Tarascon et du Vicdessos.

Ce contrat engage l'ensemble du territoire à poursuivre les objectifs de ce nouveau schéma et contribuer au développement de la touristicité de l'ensemble de notre destination.

Les vallées et villages de notre destination présentent une complémentarité d'attractivité. Le thermalisme, la préhistoire et les « activités d'eau » sur la rivière Ariège en partie « basse » dans le tarasconnais ; la montagne et ses activités de sport nature en partie « haute » dans la vallée du Vicdessos, la nature et la culture dans la vallée de Saurat.

C'est donc cette dimension d'authenticité, de « beauté », de quiétude qui incite le visiteur à séjourner sur ce territoire.

C'est au vu de cette attractivité que l'Office de tourisme du canton de Massat s'est associé à notre Office de tourisme pour gérer ensemble le point d'information et de service au col de Port de juin à septembre.

Nous avons recensé les structures et activités touristiques qui seraient susceptibles de subir un impact négatif lié à la remise « en fonctionnement » (extraction, concassage et transport) de la carrière.

Les impacts ont été évalués* pour chaque activité ou structure en fonction de leurs caractéristiques, de leur proximité et de la conséquence économique (activité principale ou complémentaire).

Hébergements : annexe 1

Activités / animations : annexe 2

Restauration : annexe 3

* évaluation réalisée par le directeur de l'Office de tourisme au vu de sa connaissance touristique sur ce territoire.

HEBERGEMENTS TOURISTIQUES dans la ZONE BEDEILHAC - SURBA - SAURAT

Lieu	Type Hébergement / Propriétaire	Capacité en lits	Label Classement	Activité Principale	Activité Complémentaire	Niveau d'Impact		
						Visuel/Image	Sonore	Poussière
BEDEILHAC	➤ Domaine des Espinassières : Marie-Christine DUSSOTTIER 3 chalets + 1 caravane Airstream	11 lits	NC	X		+++	+++	+++
	➤ Meublé de Mme STOELKER	12 lits	NC		X	+++	+++	+++
	➤ Meublé de Mme CATHALA	10 lits	NC		X	++	+	+
	TOTAL	33 lits						
SURBA	➤ Les Châtaigniers de Florac : Sylvie BONIFACE 1 meublé + 4 chambres d'hôtes	14 lits	3 Clés + 2 ch. NC	X		+	+	+++
	➤ Meublé de Maylis MARFAING	6 lits	3 Epis		X		+++	+++
	➤ Meublé de Monique SOULE	10 lits	3 étoiles		X		+++	+++
	➤ Camping LE SEDOUR	100 emplacements	2 étoiles NN	X		++		+++
TOTAL	130 lits							
BANAT	➤ Meublé de Michel DIEZ	3 lits	NC		X		+	
	➤ Le Clos des Pradals : Roselyne MASCARO 2 meublés + 1 chambre d'hôtes	8 lits	NC	X			+	
	➤ Meublé de Marc BARLAM	4 lits	3 étoiles NN		X		+	
TOTAL	15 lits							

	8 lits	3 Epis	X		++	+	++	+	+	+
> Chambres d'hôtes Lo Teilh : William BOILEAU 4 chambres d'hôtes	8 lits	3 Epis	X		++					+
> Chambre d'hôtes BOURGAILLE : Ron LEZER 4 chambres d'hôtes	8 lits	NC	X		+					+
> Chambres d'hôtes Tragnes : Catherine CHAZELAS 2 chambres d'hôtes	4 lits	NC		X	+					+
> Chambre d'hôtes : 1 chambre Roger ROBERT	2 lits	2 Epis		X	+					+
> Meublés de Mr MALEN	10 lits	3 Epis et 4 étoiles 2 clés		X	++					+
> Meublé de Mr POCCHIOLO	4 lits	2 clés		X	++					+
> Chalets Le Montorgueil : Annie BRAU 4 chalets + 2 Meublés	28 lits	GDF/Pré Vert + NC	x		+++				+	+
> Meublé de Caroline FAVA	8 lits	3 étoiles NN			++					+
> Meublé de Me MAURER-PIAZZINI	6 lits	3 étoiles NN		X	+					+
> Meublé de Claire PELEGRIN	5 lits	NC		X	+					+
> Meublé de Mr Mme HUBERT	5 lits	NC		X	+					+
> Meublé de Michel GAUTHIER	6 lits	3 Clés		X	+					+
> Meublé de Louis BLAZY	5 lits	2 Epis		X	+++					+
> Meublé de Denis CARBONNE	4 lits	2 Epis		X	++					+
> Meublé de Aldo MAZZOLENI	4 lits	2 Epis		X	+++					+

SAURAT

2/2

TARASCON entrée & proximité BEDELHAC																										
➢ Meublé de Max BARRABES	4 lits	1 Clé																								
➢ Meublé de Loïc BAUNE	4 lits	NC																								
➢ Meublé de Benke CHRIS	5 lits	NC																								
➢ Meublé de Marianne DESCHAMPS	8 lits	NC																								
➢ Meublé de Eléonore ESTEBE	5 lits	NC																								
➢ Meublé de Willi PRECHEL	5 lits	NC																								
➢ « Les Cabanes dans les arbres » Mr Pierre-Marie GIRARD 3 ou 4 cabanes	8 lits	NC																								
TOTAL	146 lits																									
➢ « Al cant del Aiga » Martine & Jean SEDO 1 Meublé + 2 chambres d'hôtes	8 lits	3 étoiles NN & chambres																								
➢ Meublé de Thérèse FUSTIER (Cagnac)	4 lits	NC 3 Clés																								
➢ Les Meublés de la Courbière : Mme Céline ST AUBIN – BASSOUL	22 lits	NC																								
TOTAL	34 lits																									

Annexe 2 : IMPACT SUR LES ACTIVITES / ANIMATIONS

NIVEAU D'IMPACT de + à +++

	Visuel / image	sonore	poussière	flux camions	Activité économique	Remarques
Grotte de Bedeilhac	+++	++		+	Entreprise Gailli	
Escalade : Calamès : 219 voies Equipées du 3C au 8B	+++	+++	+	+++	6 entreprises locales utilisant ce site + clubs régionaux	Action qualitative engagée depuis un an par le SMT en mutualisant un emploi d'équipieur de falaises avec les Communautés de communes du pays d'Olmes et des vallées d'Ax
Escalade : La roche ronde : 37 voies équipées du 4A au 8B	+	+			6 entreprises locales utilisant ce site + clubs régionaux	Action qualitative engagée depuis un an par le SMT en mutualisant un emploi d'équipieur de falaises avec les Communautés de communes du pays d'Olmes et des vallées d'Ax
Escalade : Roc du Sédour : 62 voies équipées du 5C+ au 8C	++	++		+++	6 entreprises locales utilisant ce site + clubs régionaux	Action qualitative engagée depuis un an par le SMT en mutualisant un emploi d'équipieur de falaises avec les Communautés de communes du pays d'Olmes et des vallées d'Ax
Randonnée	++	++	+	+	8 professionnels + clubs régionaux	Départ du parking jouxtant la carrière pour 2 randonnées du topoguide N°1 (balades tour de Montorgueil et au pied du Calamès), 17h de randonnées sur la zone, présence de sites patrimoniaux (tour de Montorgueil, vestiges...)
Spéléologie : grotte de Siech	+	+		+	4 entreprises locales + clubs régionaux	
Equitation	+	++		+	1 entreprise locale	
Parc de la préhistoire		++			Entreprise SESTA	60000 visiteurs / an
D'autres activités sont aussi, différemment, impactées telles la pêche, la pratique des raquettes à neige...						

Annexe 3 : IMPACT SUR LES ENTREPRISES DE BAR / RESTAURATION

NIVEAU D'IMPACT de + à +++

STRUCTURES	visuel / image	sonore	poussière	flux camions	Remarques
L'Etape du Calamès à Bedeilhac (restaurant)	+++	+++	+++	+++	Investissement important de la collectivité pour qualifier cette structure municipale DSP à une entreprise privée
La Sapinière, col de Port Saurat (bar restaurant)	+			+	Etape du tour des 3 seigneurs en voiture et à vélo (col du Tour, de l'Ariégeoise...)
Le Chalet, route du col de Port Saurat (restaurant)	+++	+++	+	+	Restaurant proche de la carrière
Bar le bistrot à Saurat	+++	++		+	
Restaurant du Parc de la Préhistoire à Banat		++			

9/2

Annexe 2 : IMPACT SUR LES ACTIVITES / ANIMATIONS

NIVEAU D'IMPACT de + à +++

	Visuel / image	sonore	poussière	flux camions	Activité économique	Remarques
Grotte de Bedeilhac	+++	++		+	Entreprise Gailli	
Escalade : Calamès : 219 voies Equipées du 3C au 8B	+++	+++	+	+++	6 entreprises locales utilisant ce site + clubs régionaux	Action qualitative engagée depuis un an par le SMT en mutualisant un emploi d'équipeur de falaises avec les Communautés de communes du pays d'Olmes et des vallées d'Ax
Escalade : La roche ronde : 37 voies équipées du 4A au 8B	+	+			6 entreprises locales utilisant ce site + clubs régionaux	Action qualitative engagée depuis un an par le SMT en mutualisant un emploi d'équipeur de falaises avec les Communautés de communes du pays d'Olmes et des vallées d'Ax
Escalade : Roc du Sédour : 62 voies équipées du 5C+ au 8C	++	++		+++	6 entreprises locales utilisant ce site + clubs régionaux	Action qualitative engagée depuis un an par le SMT en mutualisant un emploi d'équipeur de falaises avec les Communautés de communes du pays d'Olmes et des vallées d'Ax
Randonnée	++	++	+	+	8 professionnels + clubs régionaux	Départ du parking jouxtant la carrière pour 2 randonnées du topoguide N°1 (balades tour de Montorgueil et au pied du Calamès), 17h de randonnées sur la zone, présence de sites patrimoniaux (tour de Montorgueil, vestiges...)
Spéléologie : grotte de Siech	+	+		+	4 entreprises locales + clubs régionaux	
Equitation	+	++		+	1 entreprise locale	
Parc de la préhistoire		++			Entreprise SESTA	60000 visiteurs / an
D'autres activités sont aussi, différemment, impactées telles la pêche, la pratique des raquettes à neige...						

01/10
A

Annexe 7 – Contribution de Noël Yves et Sophie – Camping du Lac à Mercus

Bonjour,

Gérant et propriétaire du Camping Du Lac de Mercus, je tiens à manifester ma désapprobation vis à vis de ce projet.

Installé depuis 3 ans en Ariège, nous avons choisi ce lieu pour son environnement touristique, naturel et sportif.

Nous ne sommes pas au contact direct de cette carrière, pourtant il est fort probable que sa mise en exploitation impacte notre activité.

En effet, parmi nos clients, on trouve de nombreux randonneurs, mais également des adeptes de l'escalade qui sont attirés par le site de Calamès.

Il est plus que probable que ceux ci n'apprécient guère ce projet et décident de changer de site.

Je comprends bien l'intérêt économique direct que peut présenter l'exploitation de la carrière; ce qui à l'heure actuelle ne saurait être négligé.

Ceci dit, l'effet économique indirect, s'il est plus difficile à quantifier, n'en est pas moins existant.

Tous les professionnels du tourisme, dont je fais parti, seront impactés.

Par ailleurs, du point de vue de l'environnement, il est flagrant que l'impact sur le site et les transports routiers vont générer d'importantes perturbations.

Voilà, je souhaitais manifester mon opinion sur ce projet et vous demande de bien vouloir en tenir compte.

Merci,

Respectueusement

Yves NOEL

Yves et Sophie NOEL
Camping Du Lac Mercus

Annexe 8 – Contribution de madame Sedo Martine

Arrivés au printemps 2012, nous avons choisi de vivre et travailler à Tarascon pour la montagne et le cadre de vie ; notre lieu de vie répondant aux critères d'accueil, calme, nature protégée, sports de montagne, développement touristique en essor, forte demande et besoins de lits (l'office de tourisme confortant notre installation).

Effectivement, depuis l'ouverture de notre structure, gîte et chambres d'hôtes, le taux de remplissage est allé croissant.

>34% de nos hôtes viennent pour les sports de montagnes, principalement, randonnée et escalade ;

>29% pour visiter le patrimoine, grottes, préhistoire, mais aussi villages ; parmi eux, selon la durée du séjour, beaucoup s'adonnent au moins une fois à la randonnée locale.

>12% viennent uniquement chercher calme et nature, fuyant le stress de notre société.

>Les 25% restant, pour diverses raisons ou de passage, mais en profitent pour visiter.

Il est évident qu'en découvrant ce projet d'ouverture de carrière, en janvier 2014, projet contracté avant notre arrivée dans le plus grand silence, nous avons été choqués. Comment concevoir la promotion touristique de nos vallées, jusque là protégées et attirant de plus en plus de passionnés de nature et de montagne -avec l'ouverture d'une carrière en plein milieu ?

C'est tout simplement inconcevable et ce projet incompréhensible !

Si aujourd'hui nous fidélisons nos hôtes, demain, si ce projet voyait le jour, beaucoup changeraient de destination.

Ce qui est vrai pour nous, habitants du bas de la vallée, est encore plus vrai pour toutes les personnes qui vivent aussi du tourisme et sports de montagne, en remontant la vallée jusqu'au Col de Port. Pour bon nombre d'entre nous, ce revenu est vital, et ce projet pourrait nous contraindre à cesser notre activité, sans parler de l'impact fort que subiraient les commerces, services, artisans...etc .

Auriez-vous envie de vous réveiller à 7h avec camions ou concasseurs, alors que vous êtes en vacances ? Voudriez-vous d'une carrière comme point de vue en ouvrant votre fenêtre ?

Annexe 9 – Contribution de monsieur Spamer Terry

Mon métier consiste à agir contre la persécution des animaux. J'ai déjà écrit 2 livres sur ce sujet et suis actuellement en train de préparer un nouveau livre sur la flore et la faune uniques de cette région où j'habite. Une partie de mon activité consiste également à accueillir des visiteurs et à les emmener randonner à la rencontre de la faune et de la flore de la région. Beaucoup de personnes passionnées par la flore et la faune sont ainsi venues visiter cette vallée de Saurat depuis beaucoup de pays étrangers : j'ai accueilli et guidé les personnes venues spécialement depuis les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Israël et de nombreux pays européens pour étudier et observer cette vie sauvage exceptionnelle. Ils ont tous, sans exception, été très impressionnés par la beauté de cette vallée. Depuis

Annexe 10 – Contribution de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – Comité départemental Ariège

(Figure aussi fiche20)



C'est aussi un site à proximité duquel se trouve la grotte de Bédeilhac, une des très rares grottes présentant des bas-reliefs préhistoriques, remarquable également par son histoire contemporaine et l'immensité de son porche. Elle est une des grottes les plus visitées d'Ariège.

Enfin, ce site est triplement concerné par les sports de pleine nature ;

D'une part parce qu'il est placé sur la route du Col de Port, itinéraire cyclo-sportif emblématique de nos montagnes s'il en est un ;

Ensuite parce qu'il est un point de départ ou de passage obligé pour bon nombre de randonneurs, et tout particulièrement, ceux qui parcourent le GRP² « Tour du Pic des 3 Seigneurs » ;

Enfin, parce qu'il est un site majeur pour la pratique de l'escalade en milieu naturel.

L'escalade a été identifiée par l'enquête évoquée supra, comme la troisième pratique sportive de pleine nature, derrière la randonnée justement.

En outre, c'est une pratique éminemment « nomade », qui attire en Ariège un volume non négligeable de grimpeurs exogènes, en provenance de Toulouse et, plus largement de Midi-Pyrénées, mais aussi de la moitié ouest de la France, compte tenu des facilités d'accès offertes par le réseau routier.

Il est aussi très fréquent de rencontrer sur ces parois, et tout particulièrement en semaine, des grimpeurs étrangers, espagnols régulièrement, mais britanniques très souvent, en raison de l'implantation du tour-operator Marmot Tour dans notre vallée.

D'ailleurs, les britanniques prisent tellement la pratique de l'escalade en Ariège qu'ils ont même pris la peine de réaliser un topo guide qui fait référence.

A noter, pour finir, que cette fréquentation a été confirmée par une étude FFME, identifiant le site de Calamès comme un site fédéral majeur.

Conclusion : Bien entendu, des arguments d'ordre économiques sont avancés, avec raison, en faveur de l'extension de la carrière de Bédeilhac, mais au vu des arguments et faits que je viens de vous exposer, vous conviendrez qu'au-delà des considérations strictement naturalistes ou sportives, il existe aussi de vrais arguments économiques qui vont à l'encontre de ce projet.

Une carrière d'envergure maîtrisée et circonscrite, comme cela était le cas jusqu'à présent, c'est une chose ; pas toujours facile à vivre, d'ailleurs.

Tandis qu'une carrière décomplexée et surexploitée, à l'instar du projet en cours, c'est tout autre chose ; Un énorme préjudice pour tourisme « de pleine nature », assurément.

Martial LEBOEUF
Président du Comité Départemental FFME
de l'Ariège

² Grande Randonnée de Pays

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, Comité Départemental de l'Ariège
23, chemin de Mounet, 09310 Verdun : 05 61 05 94 35

Web : <http://cimp-ffme.fr> - E-mail: ffme.cd09@orange.fr

Association 1901 agréée par le Ministère des Sports et le Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.)
Affiliée à l'International Federation of Sport Climbing (IFSC) et à l'International Ski Mountaineering Federation (ISMF)
SIREN 447 610 096 - APE 926 C